

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 AVRIL 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le neuf avril, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le trois avril précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : 31

Présents : 22

ALEX : Claude CHARBONNIER, Catherine HAUETER

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND, Nathalie BULEUX

LA CLUSAZ : Pascale MEROTTO, Didier THEVENET

DINGY-SAINT-CLAIR : Bruno DUMEIGNIL

LE GRAND-BORNAND : Jean-Michel DELOCHE

MANIGOD : /

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danièle CARTERON, Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

THÔNES : Claire BARRIN, Claude COLLOMB-PATTON, Benjamin DELOCHE, Rémi FRADIN, Chantal PASSET, Graziella POURROY-SOLARI

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Odile DELPECH-SINET, Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : 3

Grégory BAERT à Claude COLLOMB-PATTON, Hélène FAVRE BONVIN à Jean-Michel DELOCHE, André PERRILLAT-AMEDE à Gérard FOURNIER-BIDOZ

Excusés : 4

Laurence AUDETTE, Stéphane CHAUSSON, Isabelle LOUBET-GUELPA, Nelly VEYRAT-DUREBEX

Absents : 2

Stéphane BESSON, Alexandre HAMELIN

Secrétaire de séance : Benjamin DELOCHE

[DEL2024-042 - PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL \(PAT\) - APPROBATION DE L'ELABORATION DE LA STRATEGIE ET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA MESURE T01 DU FEADER AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

Rapporteur : Monsieur Sébastien BRIAND

Vu l'avis du Bureau du 2 avril 2024 ;

Il est rappelé que la CCVT s'implique depuis de nombreuses années dans des projets visant à améliorer l'alimentation de son territoire.

A ce titre, elle s'est notamment engagée dans un projet visant à renforcer les circuits alimentaires de son territoire au côté d'autres EPCI du bassin annécien et la chambre d'agriculture, de 2015 à 2019.

La CCVT s'implique également auprès du réseau Saveurs des Aravis, marque territoriale visant à conduire des actions de sensibilisations auprès du grand public, depuis sa création en 2012 jusqu'à la récupération en interne du pilotage et de l'animation du réseau depuis le printemps 2023.

Dans un contexte où l'alimentation devient une préoccupation territoriale majeure (volonté de consommer plus localement, maintien de l'agriculture comme identité patrimoniale), la CCVT a souhaité poursuivre ses engagements précédents en débutant l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) en février 2023 (réunion de lancement du Comité de pilotage dédié).

Les PAT sont issus de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014. Ces démarches restent volontaires, et visent à rassembler différents acteurs de l'alimentation pour construire collectivement une stratégie visant à améliorer l'alimentation du territoire dans sa globalité (son accès, sa qualité, sa diversité). Pour cela, un diagnostic de territoire réalisé en internet permettra de définir des enjeux partagés qui seront déclinés en plan d'actions par les membres du COPIL PAT.

Pour animer le PAT et le réseau Saveurs des Aravis, un poste à temps plein a été créé en septembre 2021 (DEL2021/119) et pourvu à partir de juin 2022.

Afin de permettre la bonne réalisation de ce projet, la CCVT sollicite une subvention au titre de la mesure T01 « Déploiement d'une stratégie Agri-Forêt » de la programmation FEADER 2023 -2027, pour la période du 15 mars 2024 au 31 juillet 2025. Il est précisé que la Région Auvergne-Rhône-Alpes est l'autorité de gestion de ce dispositif d'aide.

Ce financement permettra de couvrir une partie des dépenses liés au temps de travail de l'animatrice en poste, ainsi que des prestations extérieures. Ces appuis techniques complémentaires permettront de définir, dans un pas de temps plus réduit, les enjeux alimentaires du territoire dans le but de les décliner en actions concrètes. La demande de subvention concerne également l'animation du réseau Saveurs des Aravis ainsi que des dépenses liées à ses actions de sensibilisation, faisant partie intégrante du PAT.

L'enveloppe totale nécessaire est estimée à 125 298,62€ (dont 90 645,98 € de valorisation du temps de travail de l'animatrice et 34 652,64€ de prestations de services diverses - accompagnement technique, actions de sensibilisation, communication...) dont le plan de financement se décline de la manière suivante :

PLAN DE FINANCEMENT (Dispositif T01/ volet Alimentation)	TAUX (Par rapport au montant total des dépenses)	MONTANT
FEADER	34,40%	43 102,73 €
CCVT (en tant que cofinancier)		57 136,17 €
TOTAL Aide maximum (taux de 80% du montant des dépenses)	80%	100 238,90 €
CCVT (Autofinancement de 20%)	20%	25 059,72 €
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>100%</b>	<b>125 298,62 €</b>

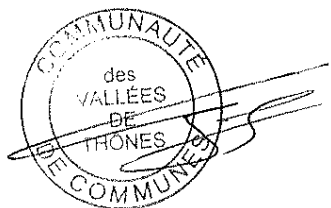
La participation financière totale prévisionnelle de la CCVT pour ce projet s'élève ainsi à 82 195,89 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **CONFIRME** l'engagement de la CCVT dans l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) ;
- **APPROUVE** le plan de financement établi dans le cadre de la sollicitation de la subvention au titre de la mesure T01 du FEADER ;
- **SOLLICITE** une subvention au taux le plus élevé possible au titre du dispositif T01 du FEADER Auvergne-Rhône-Alpes ;
- **S'ENGAGE** à apporter la part de cofinancement ainsi que l'autofinancement complémentaire à la réalisation de cette opération ;
- **S'ENGAGE** à respecter les délais de réalisation de l'opération mentionnés dans l'arrêté attributif de subvention des financeurs ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Président pour appliquer ces décisions, signer les documents et procéder aux notifications et affichages réglementaires.

Le Président  
Gérard FOURNIER-BIDOZ

Le Secrétaire de séance  
Benjamin DELOCHE



Délibération transmise en Préfecture le 16 avril 2024  
Publiée le 16 avril 2024